



L'aventure du Retz'L commence en 2011 lorsque deux habitants de Bouguenais lisent un article dans le journal « L'Âge de Faire » à propos de la Mesure, la monnaie locale de Romans-sur-Isère.

L'idée les passionne et le défi est lancé ! Bien vite ils sont rejoints par d'autres citoyens et professionnels et après un an et de demi de préparation, le Retz'L est mis en circulation en avril 2013.

Pourquoi ce territoire ?

Les initiateurs étant des habitants de Bouguenais, le Retz'L s'est dans un premier temps développé dans le sud de l'agglomération nantaise. Souhaitant mêler activités urbaines, rurales et littorales, le Réseau s'est naturellement orienté vers le Pays de Retz.

Pourquoi ce nom ?

La monnaie circule dans le Pays de Retz et participe à une économie réelle, c'est donc une monnaie Retz'ellement réelle !

Contact : Jean-Claude Chauvigné 07.62.54.07.60
mlc.retz@laposte.net www.reseauduretzl.org



Après une première tentative en 2012 par l'association "Par ici la Monnaie", le projet est repris courant 2015 par un nouveau collectif composé de citoyens et d'entrepreneurs.

Le Rozo est officiellement mis en circulation en avril 2016, à l'occasion du salon du Savoir Faire Local de Saint-Nazaire.

Pourquoi ce territoire ?

Le collectif étant composé de Nazairiens, de Briérons et de Guérandais, le territoire s'est dessiné de lui-même sur les communautés d'agglomérations de la Carène et de Cap-Atlantique.

Pourquoi ce nom ?

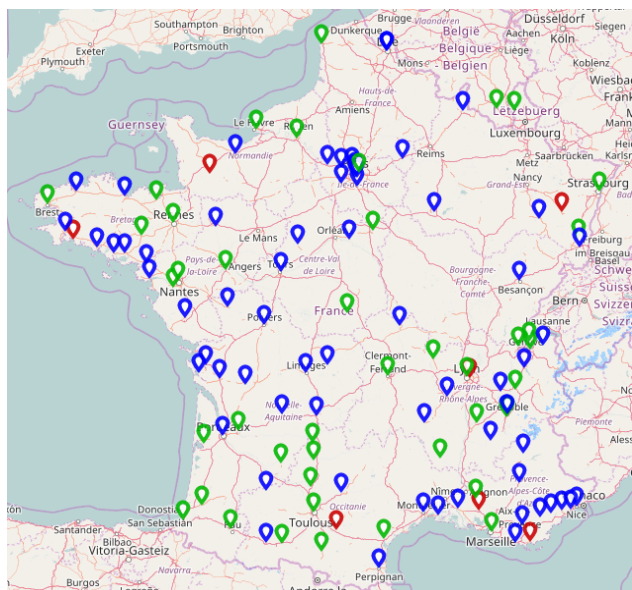
La monnaie circule sur un territoire aux biotopes et paysages variés où le roseau est très présent. Il est aussi fort d'une symbolique reprise dans "Le Chêne et le Roseau" de Jean de La Fontaine : *"Les vents me sont moins qu'à vous redoutables"*.

Contact : 06.28.07.06.81
contact@lerozo.org www.lerozo.org

Une convention entre deux monnaies locales : une première en France !

Dès le lancement du ROZo, les équipes des deux monnaies se sont rencontrées pour partager leurs expériences dans le portage de ce type de projet. Les territoires de circulation du ROZo et du Retz'L se situant de part et d'autre de la Loire, le souhait de faciliter les échanges inter-monnaies est rapidement apparu.

L'objectif de cette convention n'est pas de faire fusionner les deux monnaies : chacune d'elles garde son organisation locale, ses règles de fonctionnement et son réseau d'adhérent. Mais partant du constat que beaucoup d'échanges se font entre les deux territoires, cette convention va permettre de réaliser un plus grand nombre de transactions en monnaies locales. C'est la première convention en ce sens entre deux monnaies en France ! En pratique : un adhérent du Retz'L pourra payer en Retz'L chez un prestataire du ROZo, sans avoir besoin d'adhérer au ROZo. Et réciproquement !



Carte des monnaies locales complémentaires citoyennes (oct. 2016)

Source : <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/>

Un réseau national des Monnaies Locales Complémentaires et Citoyennes (MLCC)

Un quarantaine de monnaies locales circulent aujourd'hui en France et autant sont en préparation ! Les citoyens investis dans ces initiatives se rencontrent tous les ans lors des rencontres nationales des MLCC afin d'aider les nouveaux porteurs de projets et de mutualiser leurs bonnes pratiques de gestion et de développement des différentes monnaies.

La première rencontre à l'échelle régionale va réunir le 19 novembre à Augan (56) une vingtaine de monnaies du grand ouest en circulation ou en projet. Cette rencontre sera l'occasion de présenter la convention entre les deux monnaies de Loire-Atlantique.

Plus d'informations : <http://monnaie-locale-complementaire.net/>





Monnaie Locale Complémentaire
Bassin nazairien - Presqu'île guérandaise
Brière - Sud Loire

Convention entre les monnaies locales complémentaires et citoyennes du ROZO et du Retz'L

Il est établi entre

d'une part, l'association **Le Réseau du Retz'L**, ci-après désignée par Le Retz'L, dont le siège social est domicilié au 4 impasse des Petits Pavés à Bouguenais
représentée par Catherine Esnée, co-présidente

et

d'autre part, l'association **Le ROZO monnaie locale**, ci-après désignée par Le ROZO, dont le siège social est domicilié à St-Nazaire
représentée par Cédric Derouin, co-président,

une convention dont l'objet est de permettre aux adhérents des deux associations, ROZO et Retz'L, d'effectuer des paiements avec la monnaie locale dont ils sont adhérents, auprès des professionnels de l'autre monnaie locale.

Ainsi, les professionnels du ROZO pourront recevoir des Retz'L, comme les professionnels du Retz'L pourront recevoir des ROZO. Les deux monnaies « voisines », pourront ainsi circuler indifféremment sur les deux territoires du ROZO et du Retz'L.

Fonctionnement de cette convention

Adhésion : Chacune des associations de monnaie locale adhère à l'autre (exonération de cotisation) et en accepte la Charte.

Change : Un professionnel du Retz'L aura la possibilité -auprès d'un comptoir de change du Retz'L- d'échanger les ROZO qu'il a reçu contre des Retz'L à parité 1 pour 1.

Un professionnel du ROZO aura la possibilité -auprès d'un comptoir de change du ROZO- d'échanger des Retz'L qu'il a reçu contre des ROZO à parité 1 pour 1.

Compensation : En fin de première quinzaine de chaque trimestre, les deux associations procéderont aux échanges des coupures de l'autre

monnaie locale, collectées dans leurs propres comptoirs de change. (Première compensation prévue le 15 avril 2017).

Quand l'une des associations sera en possession d'un montant de coupures supérieur, le solde fera l'objet d'un remboursement en Euros (ex : Le ROZo dispose de 150 Retz'L contre 100 ROZo récupérés par le Retz'L => le Retz'L fera un chèque de 50 € à l'ordre du « ROZo Monnaie Locale »).

Selon le schéma ci-joint, les 50€ correspondent pour le Réseau du Retz'L à une sortie de 50 Retz'L de la circulation et sont donc pris sur son fonds de garantie. Pour le ROZo ils correspondent à une mise en circulation de 50 ROZo et il déposera les 50 € sur son fond de réserve ou de garantie.

Les associations reconvertissent leurs coupons-billets auprès l'une de l'autre, sans taux de reconversion. Dans l'exemple précité :

- les 100 Retz'L s'annulent avec les 100 ROZo (échange 1 pour 1)
- les 50 Retz'L restant sont reconvertis en euros à 0%. Le Réseau du Retz'L verse 50€ au ROZo, monnaie locale. Pour le Réseau du Retz'L c'est un débit de son fonds de garantie. Pour le ROZo, monnaie locale, c'est un crédit s'inscrivant comme une « reconversion ».

Vignette de validation des Retz'L. Les professionnels du ROZo ne sont pas concernés par les dates de fin de validité des billets de Retz'L, ils peuvent les accepter sans payer de nouvelle vignette. Le Réseau du Retz'L récupérera tous les Retz'L reçus par le ROZo, quelle que soit la date de fin de validité.

Date de mise en application. Cette convention sera mise en application au **1^{er} janvier 2017**, date à laquelle les professionnels d'un réseau pourront recevoir l'autre monnaie locale.

Ré-examen de la convention. Une rencontre entre les deux associations aura lieu à l'été 2017, après la compensation des deux premiers trimestres de l'année, pour examiner une mise à jour de la convention liant les deux associations et opérer à sa reconduction, si celle-ci est souhaitée par les deux associations.

Pour Le Réseau du Retz'L
Date : 12 novembre 2016
« Lue et approuvée »

Catherine Esnée

Pour Le ROZo, monnaie locale
Date : 12 novembre 2016
« Lue et approuvée »

Cédric Derouin